



AVIS
CONSEIL GENERAL

Séance du 09.04.25

Réuni en séance le 9 avril 2025, en présence de 50 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, à l'unanimité, le choix de BDO SA comme organe de révision pour la législature 2025-2028.
2. Il accepte, par 42 voix pour et 7 contre, le crédit budgétaire concernant le projet MS4 (acquisition de locaux dans le projet de la Maison de la Santé à Sembrancher) de CHF 3'455'000.-.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 10 juin 2025.

Fait à Val de Bagnes, le 11 avril 2025

Le Conseil général